

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

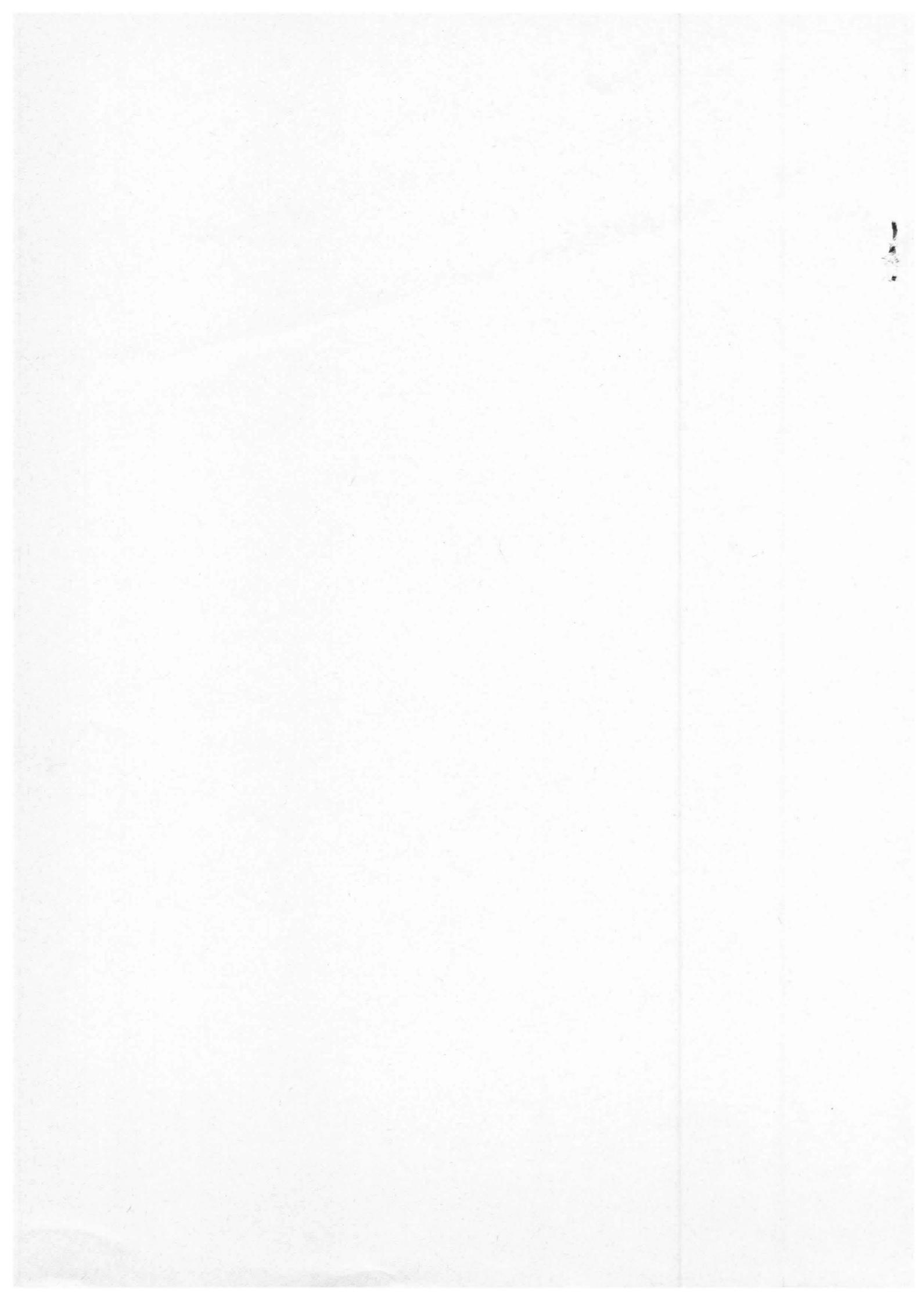
SFC(71) 3819 final

Bruxelles, le 27 octobre 1971

VINGT-QUATRIÈME RAPPORT INTERIMAIRE DE LA COMMISSION AU CONSEIL

sur les adaptations techniques des réglementations communautaires
à la situation de la Communauté élargie ("Problèmes institutionnels")

Adaptation des références à la "majorité qualifiée" et à l'article
148, paragraphe 2 du Traité CEE



Ce rapport traite seulement des adaptations à introduire dans tous les actes dont l'application comporte la mise en place d'un comité se prononçant sur les mesures d'application que lui soumet la Commission à la majorité qualifiée prévue à l'article 148 paragraphe 2 du traité CEE.

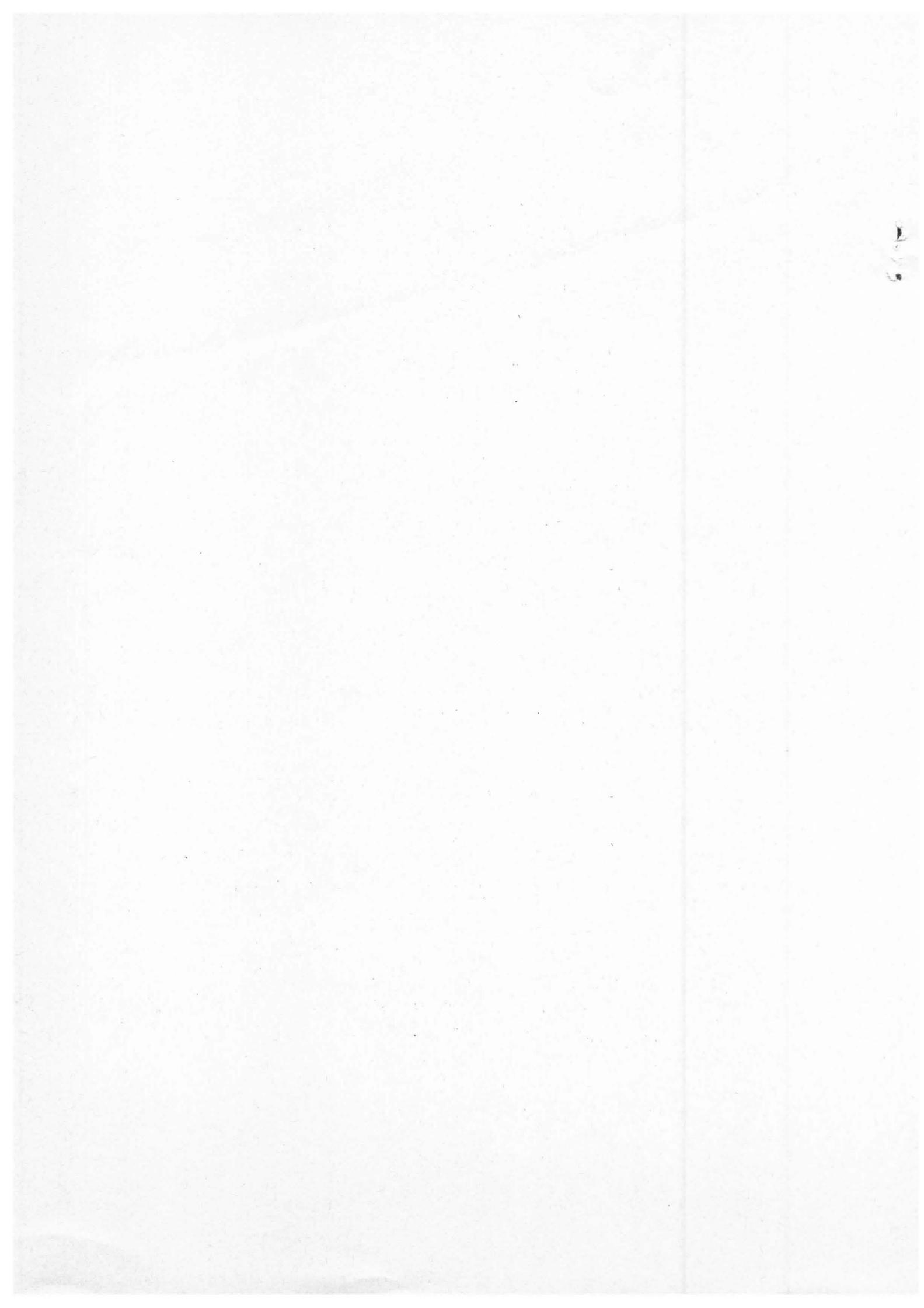
L'annexe I fournit la liste des actes (mise à jour, jusqu'au 22 septembre 1971) à adapter avec les indications suivantes :

- a: article et paragraphe où il est fait mention de l'article 148 paragraphe 2, du traité CEE.
- b: article et paragraphe où est spécifiée le nombre de douze voix pour la majorité à laquelle un comité se prononce.

La Commission propose d'introduire les deux adaptations suivantes :

- remplacer le mot "douze" par "quarante trois";
- le cas échéant, remplacer les mots "l'article 148 paragraphe 2 du Traité" par "l'article paragraphe du Traité d'adhésion",

étant entendu qu'on devra, le moment venu, vérifier si la rédaction du Traité d'adhésion rend effectivement nécessaire d'indiquer l'article et le paragraphe exacts de ce dernier et vérifier la correction de la formule "Traité d'adhésion".



Liste des actes nécessitant une
adaptation institutionnelle

Politique Commerciale

- Règlement (CEE) n° 1023/70 du Conseil du 25 mai 1970, portant établissement d'une procédure commune de gestion des contingents quantitatifs ;
a et b : art 11 § 2

J.O. n° L 124/1 du 8 juin 1970

Législation douanière

- Règlement (CEE) n° 97/69 du Conseil du 16 janvier 1969, relatif aux mesures à prendre pour l'application uniforme du tarif douanier commun ;
a et b : art 3 § 2

J.O. n° L 14/1 du 21 janvier 1969

- Règlement (CEE) n° 802/68 du Conseil du 27 juin 1968, relatif à la définition commune de la notion d'origine des marchandises ; a et b : art 14 § 2

J.O. n° L 148/1 du 31 mars 1969

- Directive 69/73/CEE du Conseil du 4 mars 1969, concernant l'harmonisation des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives au régime de perfectionnement actif ; a et b : art 28 § 2

J.O. n° L 58/1 du 8 mars 1969

- Règlement (CEE) n° 803/68 du Conseil du 27 juin 1968, relatif à la valeur en douane des marchandises ; a et b : art 17 § 2

J.O. n° L 148/6 du 28 juin 1968

- Règlement (CEE) n° 542/69 du Conseil du 18 mars 1969, relatif au transit communautaire ; a et b : art 58 § 2

J.O. n° L 77/1 du 29 mars 1969

Agriculture

- Règlement n° 122/67/CEE du Conseil du 13 juin 1967, portant organisation commune des marchés dans le secteur des oeufs ; a : art 16 § 2 ; b : art 17 § 2
J.O. n° 117/2293 du 19 juin 1967

- Règlement n° 123/67/CEE du Conseil du 13 juin 1967, portant organisation commune des marchés dans le secteur de la viande de volaille ;
a : art 16 § 2 ; b : art 17 § 2
J.O. n° 117/2301 du 19 juin 1967

- Règlement n° 121/67/CEE du Conseil du 13 juin 1967, portant organisation commune des marchés dans le secteur de la viande de porc ;
a : art 23 § 2 ; b : art 24 § 2
J.O. n° 117/2283 du 19 juin 1967

- Règlement n° 136/66/CEE du Conseil du 22 septembre 1966, portant établissement d'une organisation commune des marchés dans le secteur des matières grasses ; a : art 37 § 2 ; b : art 38 § 2
J.O. n° L 172/3025 du 30 septembre 1966

- Règlement (CEE) n° 234/68 du Conseil du 27 février 1968, portant établissement d'une organisation commune des marchés dans le secteur des plantes vivantes et des produits de la floriculture ; a : art 13 § 2 ;
b : art 14 § 2
J.O. n° L 55/1 du 2 mars 1968

- Règlement (CEE) n° 1308/70 du Conseil du 29 juin 1970, portant organisation commune des marchés dans le secteur du lin et du chanvre ;
a : art 11 § 2 ; b : art 12 § 2
J.O. n° L 146/1 du 4 juillet 1970

- Règlement (CEE) n° 727/70 de la Commission du 22 avril 1970, portant établissement d'une organisation commune des marchés dans le secteur du tabac brut ; a : art 16 § 2 ; b : art 17 § 2
J.O. n° L 94/1 du 28 avril 1970

- Règlement (CEE) n° 804/68 du Conseil du 27 juin 1968, portant organisation commune des marchés dans le secteur du lait et des produits laitiers ;
a : art 29 § 2 ; b : art 30 § 2
J.O. n° L 148/13 du 28 juin 1968
- Règlement n° 23 du Conseil du 4 avril 1962, portant établissement graduel d'une organisation commune des marchés dans le secteur des fruits et légumes ; a : art 12 § 2 ; b : art 13 § 2
J.O. n° 30/965 du 20 avril 1962
- Règlement (CEE) n° 805/68 du Conseil du 27 juin 1968, portant organisation commune des marchés dans le secteur de la viande bovine ;
a : art 26 § 2 ; b : art 27 § 2
J.O. n° L 148/24 du 28 juin 1968
- Règlement n° 359/67/CEE du Conseil du 25 juillet 1967, portant organisation commune du marché du riz ; b : art 26 § 2
J.O. n° 174/1 du 31 juillet 1967
- Directive (CEE) n° 68/193 du Conseil du 9 avril 1968, concernant la commercialisation des matériels de multiplication végétative de la vigne ;
a : art 17 § 2 ; b : art 17 § 3
J.O. n° L 93/15 du 17 avril 1968
- Directive (CEE) n° 66/400 du Conseil du 14 juin 1966, concernant la commercialisation des semences de betteraves ; a : art 21 § 2 ; b : art 21 § 3
J.O. n° 125/2290 du 11 juillet 1966
- Directive (CEE) n° 66/401 du Conseil du 14 juin 1966, concernant la commercialisation des semences des plantes fourragères ; a : art 21 § 2 ;
b : art 21 § 3
J.O. n° 125/2298 du 11 juillet 1966
- Directive (CEE) n° 66/402 du Conseil du 14 juin 1966, concernant la commercialisation des semences de céréales ; a : art 21 § 2 ; b : art 21 § 3
J.O. n° 125/2309 du 11 juillet 1966

- Directive 66/403/CEE du Conseil du 14 juin 1966, concernant la commercialisation des plants de pommes de terre ; a : art 19§2; b:art 19§3
J.O. n° 125/2320 du 11 juillet 1966

- Directive 69/208/CEE du Conseil du 30 juin 1969, concernant la commercialisation des semences de plantes oléagineuses et à fibres ;
a : art 20§2; b : art 20§3
J.O. n° L 169/3 du 10 juillet 1969

- Directive 70/457/CEE du 29 septembre 1970, concernant le catalogue commun des variétés des espèces de plantes agricoles ; a: art 23§2 ;
b: art 23§3
J.O. n° L 225/1 du 12 octobre 1970

- Directive 70/458/CEE du Conseil du 29 septembre 1970, concernant la commercialisation des semences de légumes ; a: art 40§2; b: art 40§3
J.O. n° L 225/7 du 12 octobre 1970

- Directive du Conseil du 23 octobre 1962, relative au rapprochement des réglementations des Etats membres concernant les matières colorantes pouvant être employées dans les denrées destinées à l'alimentation humaine(modifié) ; a et b : art 11 bis§2 (1)
J.O. n° 115/2645 du 11 novembre 1962

- Directive 64/54/CEE du Conseil du 5 novembre 1963, relative au rapprochement des législations des Etats membres concernant les agents conservateurs pouvant être employés dans les denrées destinées à l'alimentation humaine (modifiée) ; a et b : 8 bis § 2 (1)
J.O. n° 12/161 du 27 janvier 1964

- Directive 70/357/CEE du Conseil du 13 juillet 1970, relative au rapprochement des législations des Etats membres concernant les substances ayant des effets antioxygènes et pouvant être employées dans les denrées destinées à l'alimentation humaine ; a et b : art 6§2
J.O. n° L 157/31 du 18 juillet 1970

(1) Les articles 11 bis et 8 bis ont été introduits respectivement par les Directives CEE 70/358 et 70/359 du Conseil du 13 juillet 1970

- Directive 70/373/CEE du Conseil du 20 juillet 1970, concernant l'introduction de modes de prélèvement d'échantillons et de méthodes d'analyse communautaires pour le contrôle officiel des aliments des animaux ;
a et b : art 3§2

J.O. n° L 170/2 du 3 août 1970

- Directive 66/404/CEE du Conseil du 14 juin 1966, concernant la commercialisation des matériels forestiers de reproduction ; a: art 17§2 ;
b: art 17§3

J.O. n° 125/2326 du 11 juillet 1966

- Directive 64/433/CEE du Conseil du 26 juin 1964, relative à des problèmes sanitaires en matière d'échanges intracommunautaires de viandes fraîches (modifié) ; a: art 9 bis§2; b: art 9 bis§3 (1)

J.O. n° 121/2012 du 29 juillet 1964

- Règlement n° 24 portant établissement graduel d'une organisation commune du marché viti-vinicole ; a: art 6§2; b: art 7§2

J.O. n° 30/989 du 20 avril 1962

- Règlement n° 1009/67/CEE du 18 décembre 1967, portant organisation commune des marchés dans le secteur du sucre ; a: art 39§2; b: art 40§2

J.O. n° 308/1 du 18 décembre 1967

- Règlement (CEE) n° 2142/70 du Conseil du 20 octobre 1970 portant organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche ;
a: art 28§2 ; b: art 29§2

J.O. n° L 236/5 du 27 octobre 1970

- Règlement (CEE) n° 865/68 du Conseil du 28 juin 1968, portant organisation commune des marchés dans le secteur des produits transformés à base de fruits et légumes ; a: art 14§2 ; b: art 15§2

J.O. n° L 153/8 du 1er juillet 1968

(1) l'article 9 bis a été introduit par la Directive CEE /69/349 du Conseil du 6 octobre 1969.

J.O. n° L 239/42 du 30 octobre 1970

- Règlement n° 79/65/CEE du Conseil du 15 juin 1965, portant création d'un réseau d'information comptable agricole sur les revenus et l'économie des exploitations agricoles dans la Communauté économique européenne ; a: art 18§2 ; b: art 19§2

J.O. n° 109/1859 du 23 juin 1965

- Directive n° 71/118/CEE du Conseil du 15 février 1971, relative à des problèmes sanitaires en matière d'échanges de viandes fraîches de volailles ; a: art 12§2 ; b: art 12§3

J.O. n° L 55/23 du 8 mars 1971

- Règlement (CEE) n° 17/64 du Conseil du 5 février 1964, relatif aux conditions du concours du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole ; a: art 25§2 ; b: art 26§2

J.O. n° 34/586 du 27 février 1964

- Règlement (CEE) n° 729/70 du Conseil du 21 avril 1970, relatif au financement de la politique agricole commune ; a: art 12§2 ; b: art 13§2

J.O. n° L 94/13 du 28 avril 1970

- Règlement (CEE) n° 120/67 du Conseil du 13 juin 1967, portant organisation commune des marchés dans le secteur des céréales ; a: art 25§2 ; b : art 26§2

J.O. n° 117/2269 du 19 juin 1967

Entraves techniques

- Directive 70/156/CEE du Conseil du 6 février 1970, concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives à la réception des véhicules à moteur et de leurs remorques ; a et b : art 13§2

J.O. n° L 42/1 du 23 février 1970

- Directive 71/316/CEE du Conseil du 26 juillet 1971, concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique ; a et b : art 19§2

J.O. n° L 202/1 du 6 septembre 1971